



Arbois
JURA

DECISION 23/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Contrat de prêt Banque Populaire – Budget piscine

La Maire de la Ville d'Arbois,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant le recours à l'emprunt, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la proposition faite par la Banque Populaire de Franche-Comté (BPFC) ;
Considérant la nécessité de financer les travaux de rénovation de la piscine municipale ;

DECIDE

de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, donc les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Rénovation de la piscine municipale
- Montant du capital emprunté : 945 000€
- Durée d'amortissement : 25 ANS
- Taux fixe : 3.49%
- Montant total des Intérêts : 446 585€
- Montant de l'échéance : 55 663.40€
- Mode d'amortissement : dégressif en capital (échéance constante) avec 1^{ère} échéance avancée
- Montant des frais de dossier : 700€
- Périodicité retenue : annuelle
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée

Arbois, le 02 septembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE